Règlement particulier du Tournoi « Challenge Denis Elles » de l'ASPTT Cayenne

6 & 7 Décembre 2014

Le tournoi est autorisé par la FFBAD sous le numéro: 14.GUY/Ti.L.SV/001

La Juge Arbitre est Sandrine GARCIN.

Le tournoi se déroule selon les règles de la Fédération Française de Badminton (FFBAD) et les règles complémentaires ci-après.

1. Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.
2. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le présent règlement.
3. Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, ne doit pas faire l'objet d'une suspension et doit être en possession de sa licence compétition le jour de la compétition.
5. Une tenue de Badminton conforme aux circulaires FFBAD sera exigée sur les terrains.
6. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses Juniors, Seniors et Vétérans, non classés et classés dans les séries B, C et D. Les autres catégories d'âge inférieures, Cadet, Minime et Benjamin, peuvent également participer, sous les conditions indiquées à l'article 8.
7. Cinq tableaux seront ouverts : Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame et Double Mixte. Pour chaque discipline, le tournoi sera divisé en deux séries : « Classé » et « Non Classé ».
8. Les Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins joueront dans les séries « Non Classé ».
9. Les tableaux se dérouleront en poules de 3, 4 ou 5 joueurs, avec 1 ou 2 sortants suivant le nombre de joueurs, puis par élimination directe.

10. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes dans un ou plusieurs tableaux.

11. Les organisateurs limitent le nombre d'inscrits par tableau. En cas de dépassement d'u nombre d'inscrit, une liste d'attente est constituée prenant en compte l'ordre d'arrivée de l'inscription complète.

12. Un joueur peut s'inscrire dans 3 tableaux/disciplines au maximum.

13. Un joueur a le droit de s'inscrire dans la série de son propre classement ou dans une série supérieure, mais en aucun cas dans une série inférieure. Il est possible de s'inscrire dans différentes séries sur des tableaux différents. Pour une même discipline, il n'est pas possible de s'inscrire sur plusieurs séries.

14. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de cinq inscrits.

15. La date limite des inscriptions est fixée au mercredi 26/11/2014 2014 à 00h.

16. La confection des tableaux sera réalisée le vendredi 29/11/2014.

17. Les droits d'engagements sont fixés à 5€ par tableau.

18. Les inscriptions seront de préférence centralisées par les clubs pour leurs joueurs. Les demandes d'inscription devront parvenir avant la date limite par mail à l'adresse communiquée avec les invitations.

19. Les forfaits et désistements signalés avant la date limite d'inscription seront remboursés. Passé cette date, les droits d'inscriptions sont dus et ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail...).
    Le joueur forfait ou blessé pour la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours suivant la compétition à la commission régionale arbitrage à la Ligue Guyane de badminton – 7 rue des Musandas – 97310 Kourou soit par courrier, soit par email à l'adresse : liguebad973@gmail.com sous peine de 2 mois de suspension sur la ligue RA (Tournois et inter clubs).
    Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés et non justifiés.

20. Les matchs se joueront en volants plumes pour les séries Classées et plastique pour les Non classées (sauf accord des deux joueurs pour jouer en volant plumes).

21. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera le modèle « FORZA S-6000 », qui sera en vente sur place.

22. Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

23. Les joueurs s'engagent à être disponible sur les deux jours de la compétition.

24. Il pourra être proposé aux joueurs ne participant plus à la compétition d'officier comme Arbitre ou Juge de ligne.

25. Les organisateurs en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi. En particulier, si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant, les séries classées et non classées pourront être fusionnées.

26. Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.

27. Le programme horaire des matchs sera donné au minimum 1h avant le début de la compétition. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. les matchs pourront notamment être lancés avec au maximum 60 min d'avance sur l'heure annoncée.

28. Les joueurs seront tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

29. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (raquettes, boisson, serviette….). Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant les sets.

30. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition

31. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leur match, leurs entraîneurs, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres.

32. Le temps minimum de repos accordé aux joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

33. Les joueurs auront droit à 3 minutes « d'échauffement » sur le terrain avant le début de leur match, décomptées à partir de l'appel.

34. Tout volant touchant le plafond sera compté faute, même au service.

35. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure (élément accroché au plafond : panneau de basket, poutres, câbles,…) sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une fois (2 services maximum possibles).

36. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué du JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourra être annoncé comme forfait pour son match.

37. Les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie seront récompensés par des lots ou des coupes. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

38. Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge Arbitre.

39. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

40. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration de matériel.

41. Sauf avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaut acceptation et renonciation au droit à l'image.

42. Les photos prises lors de ce tournoi et noms des joueurs pourront être utilisés pour la promotion du club organisateur que ce soit sur support papier ou électronique (site Internet, …).

43. Le présent règlement sera affiché dans la salle à proximité des tableaux d'affichage.